

La pairaidance en santé mentale

La pairaidance ou l'entraide mutuelle se diffuse peu à peu en France et est reconnue dans le champ du handicap psychique¹ comme une ressource, subventionnée en tant que compensation du handicap pour lutter contre l'isolement, l'exclusion sociale et la stigmatisation. L'entraide mutuelle est vue comme un objectif des GEM ouverts en ville, voire comme un support, un vecteur pour des projets collectifs.

Martine Dutoit,
Directrice Advocacy France

Marie-Claude Saint-Pé,
Chercheuse,
Institut International de
Recherche-Action (2IRA)

De fait, les groupes supports entre pairs, c'est-à-dire entre personnes ayant vécu des expériences similaires existent depuis longtemps dans différents secteurs de la vie sociale, visant à répondre à une problématique curative (addiction), ou plus préventive (approche en santé communautaire) et ils peuvent, même, être initiés par des professionnels du travail social selon la méthodologie de travail social avec les petits groupes (TSG).

Les pratiques de pairadvocacy semblent tenir les deux bouts d'un processus de transformation des personnes et d'un processus de transformation sociale².

Telles que sont décrites ces pratiques par les praticien-nes mêmes³, l'aide prend réellement une forme de *self-help*, une aide par soi-même, entre pairs, ou une forme « d'aidance socratique ». S'aider par soi-même peut être l'expérience d'une vie libre et autonome ordinaire ; mais l'expérience de pairadvocacy oriente ces pratiques dans une visée de transformation sociale, non seulement *pour* les personnes

connaissant des empêchements, mais avec ces mêmes personnes, se considérant alors et se faisant considérer comme citoyennes à part entière, en capacité de faire reconnaître leurs droits et d'exercer leur devoir. La manière d'acquiescer ou de recouvrer cette capacité met en jeu, dans le système social français, les difficultés des personnes aussi bien que leur détermination ; mais elle met essentiellement en jeu leur environnement socio-économique et culturel et son mode de gouvernance en ce qu'il doit être offreur de *capabilités*⁴ à l'ensemble de ses administré-es par delà leurs différences. Les problématiques que cherchent donc à résoudre ces pratiques sont les situations de handicap ou de discrimination posées par l'environnement à ces personnes comme un empêchement à une vie libre et autonome.

Du coup, si ces pratiques intègrent une fonction de secours pouvant intervenir pour pallier un besoin qu'aucun service spécialisé ou de droit commun ne peut satisfaire dans la situation donnée, elles consistent davantage en des formes d'interventions de médiation, d'entraînement au changement et de réseau.

La fonction de médiation est constante dans toute la démarche de pairadvocacy soutenant une personne dans ses choix et jusqu'à ce qu'elle soit effectivement considérée comme usagère ou cliente des services dont elle a besoin ou citoyenne de la cité. Elle s'inscrit dans le cheminement entre la demande subjective

et la demande objectivée et admise par d'autres acteurs sociaux ou par l'institution. Si ce rôle de médiation est nécessaire pour les personnes, il est parfois reconnu positivement par les professionnels et les institutions. La fonction d'entraînement au changement est consécutive à la fonction de médiation quand celle-ci entraîne un changement de regard, une compréhension plus juste des situations et parfois d'autres pratiques professionnelles et institutionnelles, notamment celles reconnaissant et intégrant l'apport des pairadvocat-es dans l'analyse d'une situation juridique, sociale ou médico-sociale.

La fonction de réseau naît du mode d'accompagnement en pratiques de pairadvocacy entraînant au moins deux formes de dépassement des difficultés. La première entraîne le dépassement du besoin de justification pour se faire comprendre entre personnes, même si elles sont de statut différent. La deuxième entraîne le dépassement d'une relation d'aide de type professionnel, problème/solution, vers une quête commune de vie autonome sociale et citoyenne.

Ainsi au fondement de ces pratiques se retrouve la similarité des expériences qui ne se reconnaît qu'entre pairs. De même, le développement de ces pratiques repose sur cette reconnaissance mutuelle. Mais cette similarité d'expériences n'est pas celle d'être malade ou d'être handicapé. Elle est celle de la détermination à vouloir vivre une vie libre et autonome, sociale et citoyenne, qui engage les personnes selon un savoir-être efficace et responsable, par-delà les difficultés personnelles et sociales rencontrées. L'expérience des pratiques de pairadvocacy permet une transmission, un partage, une stimulation de ce savoir-être et les transformations individuelles et sociales qu'elle entraîne.

Il reste à repérer les personnes porteuses de ce type de profil d'expérience de vie et à les amener à rejoindre ce réseau de pairadvocacy. ■



¹ En 2000, s'inaugure à Caen le premier Espace Convivial Citoyen qui sert de modèle aux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) développés à partir de la loi de 2005.

² Martine Dutoit, *De l'advocacy en France*, EHESP, 2008.

³ Formation par la recherche-action de formateurs-trices en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy, 2IRA, Rennes 2, 2007 (www.2ira.org).

⁴ Amartya Sen, *L'économie est une science morale*, La Découverte, 2003.